Ibuka
Mémoire et Justice
Section Suisse

ONG dotée du Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Ibuka Mémoire et Justice
Section Suisse
CH – 1700 Fribourg

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire Félicien Kabuga

Ibuka Suisse prend acte de la publication, le 25 novembre 2026, du rapport du Conseil fédéral intitulé « Félicien Kabuga. Quel rôle la Suisse a-t-elle joué ? », ainsi que de l'étude historique et juridique réalisée par l'Université de Bâle.

Ibuka Suisse salue ce travail de recherche et la volonté de transparence des autorités fédérales.

Ces publications constituent une étape importante pour comprendre les circonstances dans lesquelles Félicien Kabuga, considéré comme l'un des principaux financiers et soutiens du génocide contre les Tutsis en 1994, a pu entrer et séjourner en Suisse, avant d'être renvoyé au Zaïre en août de la même année.

Les rapports mettent en évidence de graves défaillances dans le traitement de son dossier. Le Conseil fédéral reconnaît notamment que son entrée en Suisse, le 22 juillet 1994, a résulté d'une négligence évitable et d'un manque de coordination entre les autorités. Par ailleurs, bien que son renvoi au Zaïre ait été jugé conforme au droit alors en vigueur, l'étude relève que l'ouverture d'une procédure pénale ou l'attente d'une éventuelle demande d'extradition auraient constitué d'autres options. Les considérations de politique intérieure et la crainte des réactions de l'opinion publique auraient également pesé dans la décision.

Pour Ibuka Suisse, la conformité d'une décision au droit national de l'époque ne suffit pas à épuiser la question de la responsabilité morale, politique et historique d'un État face à un génocide. La Suisse avait reconnu le caractère génocidaire des événements devant les Nations Unies en mai 1994. Ses relations étroites avec le Rwanda, notamment dans le domaine de la coopération au développement, appellent également à un examen approfondi de son rôle.

Le décès de Félicien Kabuga, survenu le 16 mai 2026 à La Haye sans qu'il ait été jugé, ne doit pas mettre un terme à la recherche de la vérité ni à l'examen des responsabilités en lien avec cette affaire.

Ibuka Suisse demande ainsi que les recommandations de l'étude de l'Université de Bâle soient suivies d'effets, notamment par la réalisation d'une étude historique indépendante et approfondie sur le rôle de la Suisse dans le contexte du génocide contre les Tutsis en 1994. Celle-ci devrait notamment examiner les dimensions politiques, diplomatiques, économiques et financières, ainsi que les responsabilités individuelles et institutionnelles. L'association souligne également l'importance de préserver et de rendre accessibles les archives.

Ces rapports constituent une avancée importante, mais le travail de vérité ne peut s'arrêter là. La mémoire des victimes et le respect dû aux survivants nous obligent à examiner pleinement les choix et les responsabilités de la Suisse. Nous attendons que cette publication ouvre la voie à un approfondissement historique indépendant, rigoureux et sans complaisance.

César Murangira
Président d'Ibuka Suisse
Contact : 079 602 88 24